



SALAIRES 2023

LA DIRECTION RÉPOND OUI AUX DEMANDES UNSA



Au moment où tout augmente dans notre société, **UNSA GROUPE RATP** s'est présenté à la réunion de négociations NAO salaires avec des revendications claires :

1. Attribution d'un minimum de 35 points en valeur statutaire pour tous les agents (en moyenne 180 €) : *Direction dit oui à la demande UNSA pour 20 points en deux fois 10 points sur l'année 2023*
2. Une prime d'ancienneté de 300 € minimum : *Direction dit non*
3. Revalorisation de la prime de déplacement ACD : *Direction dit non*
4. Revalorisation des grilles de salaires en local : *Direction indique qu'elle laisse 0,5% de la part RMPP pour les mesures catégorielles*
5. Mesures exceptionnelles de déplafonnement de la monétisation des jours Compte Epargne Temps : *Direction dit oui à la demande UNSA*
6. Clause de revoyure au mois de juillet 2023 : *Direction dit oui à la demande UNSA*

20 POINTS STATUTAIRES OBTENUS POUR TOUS

(105 € NETS PAR MOIS EN DÉBUT DE GRILLE A 129 € NETS EN BOUT DE GRILLE)

UNSA GROUPE RATP EN PHASE AVEC LES ATTENTES DES SALARIÉS

20 points statutaires avec 10 points au 1^{er} janvier 2023 et 10 points distribués au 1^{er} juillet 2023. Soit un total de 105 € nets par mois et 1365 € nets par an pour un coût de 95 millions en année pleine pour l'entreprise RATP pour une valeur de 5,7% RMPP retenue.

C'est le même nombre de points pour toutes les catégories de travail mais les primes dédiées ne seront pas impactées.

1^{er} versement au mois de février 2023 avec rappel du mois de janvier.

MESURES EXCEPTIONNELLES 2023 SUR LE CET

(Augmentation de 600 € minimum)

UNSA GROUPE RATP SEUL SYNDICAT A REVENDIQUÉ CES MESURES

L'UNSA GROUPE RATP obtient pour 2023 :

- Monétisation sur l'année 2023 de 15 jours épargnés sur le CET au lieu de 10 jours actuellement
- Alimentation du CET de 10 jours de repos fixes compris dans le roulement au lieu de 5 jours de repos fixes actuellement

**AVEC UNSA GROUPE RATP
LES AGENTS SONT ENTENDUS**